



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des examens diagnostiques et une consultation en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

infirmières

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

PROFESSIONNELS VISÉS

- Infirmières oeuvrant à l'Accueil clinique du CSSS de Laval.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE

Si oui, lequel : Non

CLIENTÈLE VISÉE

- Usager référé à l'Accueil clinique qui présente des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP).

INTENTION CLINIQUE

- Accélérer la prise en charge en médecine interne pour une clientèle présentant une condition clinique de natures subaiguë.

CONDITIONS D'INITIATION

- Usager de 18 ans et plus.
- Référence par un médecin d'une clinique participante.
- Score de Wells déterminé et documenté par le médecin requérant.
- Clientèle ambulatoire : condition physique permettant les déplacements.
- Hospitalisation non requise.

EN VIGUEUR LE : 7 février 2013

N° : OC-013-3

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 7 février 2016

Page: 1 De: 6



**Initier des examens diagnostiques et une
consultation en médecine interne en lien avec des
symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)**

CONTRE INDICATIONS

Si depuis la réception de la référence médicale, l'usager présente une des conditions suivantes :

- Température buccale $\geq 38.5^{\circ}\text{C}$.
- Dyspnée, accompagnée ou non de tirage.
- Fréquence cardiaque ≥ 95 /min.
- Rythme respiratoire ≥ 22 /min.
- Saturation $\text{O}^2 \leq 92\%$.
- Douleur thoracique subite.
- Douleur thoracique augmentée à l'inspiration.

DIRECTIVES

- Après réception de la demande et validation des conditions d'initiation, l'infirmière effectue une entrevue téléphonique avant de rencontrer l'usager pour finaliser l'évaluation, dans un délai de 24 heures.
- L'infirmière établit un plan d'intervention selon son évaluation et selon l'ordonnance collective.
- Dans le cas d'une **probabilité faible de TPP**, selon le score de Wells établi par le médecin requérant (**score de 0 ou moins**) :
 1. L'infirmière complète les requêtes pour les analyses sanguines suivantes, dans un délai de moins de 24 heures :
 - **FSC**
 - **Créatinine**
 - **INR-PTT**
 - **AST-ALT**
 - **D-Dimère**
 2. Selon le résultat du D-Dimère, l'infirmière réalise les activités suivantes :
 - D-Dimère négatif : référer l'usager à son médecin traitant en fournissant un résumé d'investigation.
 - D-Dimère positif, compléter la requête du **doppler veineux** à effectuer dans un délai de moins de 24 heures.
 3. Selon le résultat du doppler veineux, l'infirmière réalise les activités suivantes :
 - Doppler négatif : référer l'usager à son médecin traitant en fournissant un résumé d'investigation.

EN VIGUEUR LE : 7 février 2013

N° : OC-013-3

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 7 février 2016

Page: 2 De: 6



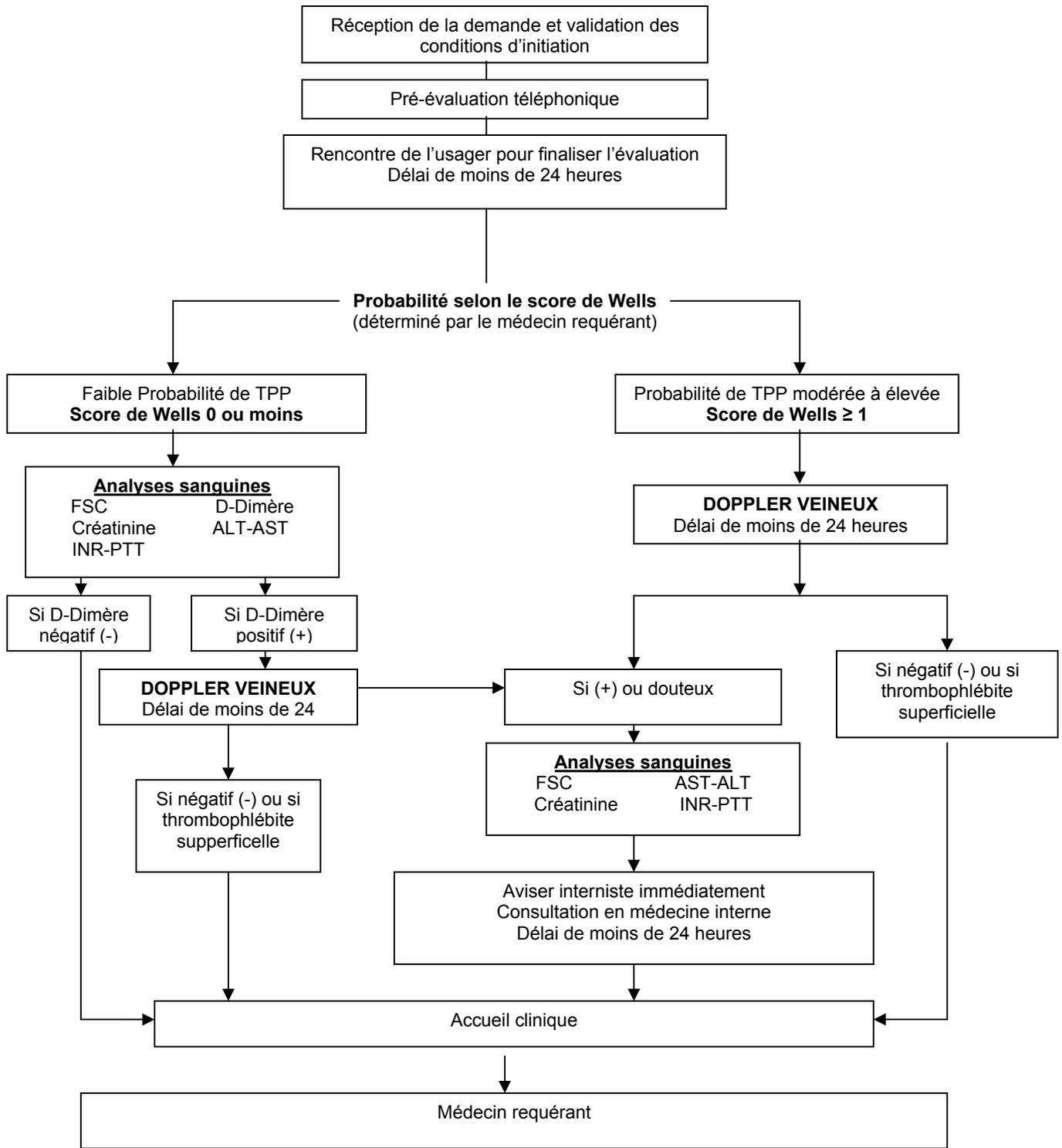
**Initier des examens diagnostiques et une
consultation en médecine interne en lien avec des
symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)**

- Doppler positif ou douteux: demander une consultation en médecine interne dans un délai de moins de 24 heures.
- Dans le cas d'une **probabilité de TPP modérée ou élevée**, selon le score de Wells établi par le médecin requérant (**score ≥ 1**):
 1. L'infirmière complète la requête pour le **doppler veineux** dans un délai de moins de 24 heures.
 2. Selon le résultat du doppler veineux, l'infirmière réalise les activités suivantes :
 - Doppler négatif ou suggérant une thrombophlébite superficielle : référer l'usager à son médecin traitant, en fournissant un résumé d'investigation.
 - Doppler positif ou douteux :
 - compléter les requêtes pour les analyses sanguines suivantes, dans un délai de moins de 24 heures :
 - **FSC**
 - **Créatinine**
 - **INR-PTT**
 - **AST-ALT**
 - compléter la requête de consultation en médecine interne à effectuer dans un délai de moins de 24 heures.
- L'infirmière revoit l'usager après la consultation avec l'interniste pour vérifier, planifier, coordonner et assurer le suivi des ordonnances du spécialiste.
- L'infirmière s'assure que le médecin référant reçoit un résumé d'investigation et que l'épisode de soins est complété dans un délai de 5 jours ouvrables.



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des examens diagnostiques et une consultation en médecine interne en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)





**Initier des examens diagnostiques et une
consultation en médecine interne en lien avec des
symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)**

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

- Formulaire : données de base de l'Accueil clinique
- Formulaire : Résumé d'investigation

RÉFÉRENCES

- Goodawe, S. Sutton, A.J. Sampson, F.C. (2005). Meta-Analysis : The value of clinical assessment in the diagnosis of deep venous thrombosis. *Annals of Internal Medicine*, 143, 129.
- Qasseem, A. Snow, V. Bary, P. et al. (2007). Current diagnosis of venous thromboembolism in primary care : a clinical guideline from American Academy of Family physicians and the American College of Physicians. *Annals of Internal Medicine*, 146, 454.

 <p>Centre de santé et de services sociaux de Laval</p>	<h2>ORDONNANCE COLLECTIVE</h2>
	<p>Initier des examens diagnostiques et une consultation en médecine interne en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)</p>

PERSONNES ET/OU INSTANCES CONSULTÉES

- Caroline Migneault, infirmière clinicienne Accueil clinique, DSGFCL
- Maya Abbas, coordonnatrice service accès liaison DSGFCL
- Dr Alain Turcotte, directeur médical, DSGFCL

RÉDIGÉ PAR

Laurence Aubin Infirmière clinicienne à l'Accueil clinique	<u>2012-11-12</u> Date
Marie-France Dubois Conseillère cadre en soins infirmiers de 1 ^{ère} ligne	<u>2012-11-12</u> Date

RECOMMANDÉ PAR

Comité des outils cliniques de la Directions des soins infirmiers	<u>2012-11-19</u> Date
Comité des activités professionnelles (CAP)	<u>2012-12-03</u> Date

APPROUVÉ PAR

Dr Sandra Bernardin, interniste Médecin répondant	Original signé Signature	2012-12-21 Date
s/o Chef du département de pharmacie	s/o Signature	Date
Josée Martineau Président du CMDP	Original signé Signature	2013-02-07 Date

EN VIGUEUR LE : 7 février 2013	N° : OC-013-3
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 7 février 2016	Page: 6 De: 6